



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 25 octobre 2010*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

**D - 20100548**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

*Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,*

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

***Convention avec les associations « Cap Emploi ». Décision.  
Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090006 en date du 2 février 2009, vous avez adopté le principe d'un partenariat financier avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) qui accompagne les collectivités afin qu'elles puissent faire évoluer leur taux d'emploi de travailleurs handicapés.

Par cette même délibération vous avez également autorisé la signature d'une convention avec cet organisme qui vise à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap au sein des services municipaux.

L'un des axes de cette convention est le recrutement de personnes handicapées par la mise en œuvre de mesures incitatives et par l'appui de partenaires extérieurs.

La Ville de Bordeaux souhaite se faire accompagner dans le recrutement, notamment pour la diffusion d'offres d'emploi et la sélection de candidatures, par des spécialistes du handicap tels que les associations « Cap Emploi ».

En effet, dans le cadre de la convention qu'elles signent avec l'Etat, l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fond pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) et le FIPHFP, en tant qu'organismes de placement spécialisés, les associations « Cap Emploi » sont chargées de l'accompagnement vers l'emploi durable des personnes handicapées dans le secteur privé et public. Leur intervention se situe dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pour formaliser l'apport de leur concours et de leur expertise à la Ville de Bordeaux, il convient de conclure une convention avec « Cap Emploi GIRPEH Aquitaine » et « Cap Emploi Association Rénovation ».

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le principe de ce partenariat,
- autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, dont vous trouverez le projet ci-joint.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN**  
**Adjoint au Maire**

# CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX,

## CAP EMPLOI GIRPEH AQUITAINE ET CAP EMPLOI ASSOCIATION RENOVATION

*Entre d'une part,*

**La Ville de BORDEAUX**, Hôtel de ville 33077 BORDEAUX Cedex, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de la Ville de Bordeaux, dûment autorisé par Délibération n° ..... en date du ....., reçue en Préfecture le .....

*Et d'autre part,*

**Cap Emploi GIRPEH AQUITAINE**, (adresse).....représentée par (nom et titre)....., dûment autorisé par .....

*Et d'autre part,*

**Cap Emploi Association Rénovation**, (adresse).....représentée par (nom et titre)....., dûment autorisé par .....

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la convention entre l'Agefiph et le FIPHFP signée le 2 juillet 2008,

Vu la convention signée entre la Ville de Bordeaux et le FIPHFP le 12 décembre 2008,

**Il est convenu ce qui suit :**

### PREAMBULE

Dans le cadre de la convention signée le 12 décembre 2008 entre la Ville de Bordeaux et le FIPHFP, la municipalité s'engage à atteindre, dans les années à venir, le taux de 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Cet objectif implique que la collectivité recrute un certain nombre de travailleurs handicapés. Une des actions de la convention précitée a pour objet la collaboration de la Ville avec des partenaires extérieurs dans le cadre d'un partenariat que « Cap Emploi » pour la diffusion d'offres d'emploi.

Dans le cadre de la convention qu'ils signent avec l'Etat, l'Agefiph et le FIPHFP, en tant qu'organismes de placement spécialisés, les associations « Cap Emploi » sont chargées de l'accompagnement vers l'emploi durable des personnes handicapées dans le secteur public. Leur intervention se situe dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés et la présente convention a pour objet l'apport de leur concours et de leur expertise à la Ville de Bordeaux.

## **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention définit la collaboration entre le « Cap Emploi GIRPEH AQUITAINE » et le « Cap Emploi Association Rénovation » de la Ville de Bordeaux au titre de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des services municipaux.

## **II MODALITES DE LA COLLABORATION**

1) La Ville de Bordeaux :

- a. transmet régulièrement aux « Cap Emploi » toutes les offres d'emploi (titulaires, non titulaires, CAE, d'apprentissage...) relatives aux recrutements au sein des services municipaux par le biais de fiches de poste détaillées.
- b. informe, dans la mesure du possible, des prévisions de recrutement de la collectivité.

2) Les « Cap Emploi » :

- a. accompagnent la Ville de Bordeaux dans sa phase de recrutement en veillant à proposer des candidatures adaptées aux fonctions des postes ouverts ou des candidatures spontanées,
- b. transmettent des dossiers de candidatures personnalisés à l'employeur,
- c. accompagnent, éventuellement, la prise de fonction de l'agent en situation de handicap et son intégration au service municipal concerné.

## **III SUIVI ET EVALUATION**

Un comité de pilotage sera mis en place associant les représentants de « Cap Emploi GIRPEH AQUITAINE » et « Cap Emploi Association Rénovation », le responsable de la Mission Handicap et un responsable du Pôle Emploi, Formation et Compétence de la Ville de Bordeaux. Cette instance sera chargée de réaliser un état de suivi de la collaboration et d'évaluer les éventuelles améliorations à apporter. Ce comité se réunira trois fois par an.

La convention entre la Ville de Bordeaux, « Cap Emploi GIRPEH AQUITAINE » et « Cap Emploi Association Rénovation » prend effet à la date de signature et est conclue pour une durée d'un an renouvelable à compter de cette date. Cette convention peut faire l'objet d'une communication interne et externe.

Fait à Bordeaux, le.....

*En quatre exemplaires originaux (dont un pour le FIPHFP)*

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Pour le « Cap Emploi  
GIRPEH AQUITAINE »,**

**Pour le « Cap Emploi  
Association Rénovation »,**